

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

Avec TVB, il est temps de
prendre du temps pour
votre santé !



SOMMEIL



SANTÉ SÉCURITÉ



NUTRITION & ACTIVITÉ PHYSIQUE



TABAC ET ADDICTION



SANTÉ CARDIO



STRESS ET DOULEURS

**SANS
FRAIS**

Ce programme fait partie de votre contrat de
prévoyance obligatoire (pris par l'employeur)

Passez à l'action avec les experts santé TVB sur :

transportezvousbien.fr



carcept prev

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



LE PROGRAMME TRANSPORTEZ-VOUS BIEN C'EST QUOI ?

Le programme de prévention santé des salariés non-cadres du transport

LE PROGRAMME AUQUEL VOUS AVEZ DROIT

En tant que salarié non-cadre du transport*, vous bénéficiez, grâce à votre contrat de prévoyance obligatoire (pris par votre entreprise), du programme de prévention santé Transportez-Vous Bien (TVB).

C'est sans frais et c'est 100% confidentiel.

Le programme TVB prend soin de vous tout au long de votre carrière grâce aux :

Actions
de prévention



Soutien
au quotidien



Services
en cas de coup dur



RÉALISER ET DÉCLARER UNE ACTION TVB

1. Rendez-vous sur <https://particuliers.carcept-prev.fr/> et connectez-vous à votre espace client Particulier ou activez votre compte en suivant les instructions données
2. Rendez-vous sur votre espace personnel TVB et connectez-vous.
3. Allez sur le catalogue des actions de prévention en cliquant sur « Actions de prévention » et sélectionnez l'action réalisée.
4. Sur la page de l'action sélectionnée, cliquez sur « Je déclare cette action » et remplissez le formulaire en ligne sans oublier de joindre les pièces justificatives associées.

